PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **05 mai 2021** à **16 h 00** au Pavillon Wilson à huis clos.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau, Denise Godin-Dostie, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Andrée Brosseau.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2340-05-21 <u>Ouverture de l'assemblée</u>

Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous et déclare la présente séance ouverte sans public le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 du Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

La présente séance sera diffusée sur le site Internet des deux municipalités dans les jours suivants.

Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard Et résolu à l'unanimité

D'accepter et d'ouvrir la présente séance sans public.

ADOPTÉE

2341-05-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie Appuyé par Monsieur Christian Thauvette Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 05 mai 2021.

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal du 07 avril 2021
- 4. Approbation des comptes à payer au 05 mai 2021
- 5. Présentation du rapport financier pour l'année 2020
- 6. Octroi du mandat à la firme BCGO pour la réorganisation de la RAC
- 7. Varia
- 8. Parole à l'assistance
- 9. Levée de l'assemblée ordinaire du 05 mai 2021

ADOPTÉE

2342-05-21 Approbation du procès-verbal du 07 avril 2021

Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 07 avril 2021.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

2343-05-21 Approbation des comptes à payer au 05 mai 2021

Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 05 mai 2021 au montant total de 36 088.78\$ à savoir les chèques numéro 4279 à 4289 pour un montant de 8 303.80\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 27 784.98\$.

ADOPTÉE

2344-05-21 Présentation des rapports financiers pour l'année 2020

ATTENDU QUE la RAC à reçu le dépôt du rapport financier 2020 de la firme BCGO, responsable du dossier de vérification et que madame Chantal Moniqui en à fait la présentation.

ATTENDU QUE monsieur Claude Madore, Trésorier, dépose auprès des membres du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux le rapport financier pour l'année 2020 et en fait la présentation.

Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier 2020 tel que déposé au ministère des Affaires municipales et habitations en date du 05 mai 2021.

ADOPTÉE

2345-05-21 Octroi du mandat à la firme BCGO pour la réorganisation de la RAC

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de développements résidentiels sont en cours de réalisation dans les deux municipalités et que ceux-ci feront en sorte que les étangs aérés de la RAC ne suffiront plus à la demande à court terme.

CONSIDÉRANT que l'usine d'épuration du parc industriel de Coteau-du-Lac doit subir des rénovations majeures afin d'accroitre sa capacité pour faire face à l'arrivée de nouvelles entreprises dans son parc industriel.

CONSIDÉRANT que le débit des étangs aérés devrait augmenté selon nos prévisions de 2709 m³/jour pour un total de 8622 m³/jour et dépassé le débit autorisé de 1722 m³/jour d'ici les 5 prochaines années.

CONSIDÉRANT que la RAC ainsi que la ville de Coteau-du-Lac doivent envisager des investissements majeurs aux deux installations.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'analyse de scénarios possibles par le directeur du service du traitement des eaux ainsi que du directeur des services techniques de la ville de Coteau-du-Lac assisté par l'ingénieur sénior Jean-François Richard en partenariat avec les directions générales des deux municipalités.

CONSIDÉRANT la volonté des deux municipalités à trouver une solution gagnante pour l'ensemble des citoyens et d'assurer une optimisation des installations existantes

CONSIDÉRANT que les deux municipalités désirent faire analyser les scénarios proposés par une firme comptable afin d'obtenir un avis externe et objectif de la situation.

Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard Appuyé par Monsieur Christian Thauvette Et résolu à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

D'octroyer le mandat à la firme BCGO au montant maximal de 8250.00 \$ plus les taxes au taux moyen de 165 \$/heure pour la réalisation du mandat et le dépôt d'un rapport qui couvrira la vérification et l'analyse des scénarios présentés et de soumettre s'il y a lieu une autre proposition financière qui pourrait être accueillie favorablement par les deux conseils municipaux. L'objectif du mandat devra tenir compte :

De l'optimisation des installations de la RAC et de l'usine d'épuration du parc industriel

- -Prendre en considération l'accroissement de capacité et mise aux normes de l'usine du parc industriel.
- Examiner la possibilité d'une utilisation conjointe municipale/industrielle.
- Maximiser l'ensemble des opérations avec un minimum d'investissements pour les municipalités
- Utiliser les économies d'échelle afin de réduire les investissements et les dépenses d'opération à long terme tout en offrant une capacité de traitement des eaux usées suffisante pour les besoins des deux municipalités.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2346-05-21 Levée de l'assemblée ordinaire du 05 mai 2021

Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard Et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée ordinaire du 05 mai 2021 soit levée à 17 h 19

	ADOPTÉE	Ξ
Andrée Brosseau, présidente	 Jacques Legault, secrétaire	